

Remunération d'Alexandre De Juniac

Les faits sont têtus et l'informatique bavarde...

La Direction s'est fendue d'un Flash Actu pour démentir les informations que SUD Aérien avait diffusées début mars concernant les rémunérations de M. De Juniac, parlant « d'information erronées » et de « désinformation ».

Pourtant, nous persistons et signons :

Concernant la rémunération 2013 de M. De Juniac, d'abord comme PDG Air France, puis comme PDG AF/KLM.

Nous nous sommes référés au communiqué officiel du Conseil d'Administration du 19 février 2014, publié le 26/02/2014 et modifié le 09/03/2014 (voir l'excellent site airfranceklm-finance.com)

Ce communiqué précisait bien :

« La rémunération variable de M. De Juniac en qualité de Président Directeur général d'Air France-KLM a été arrêtée à 150 000 euros pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013 (soit une rémunération variable d'un montant de 300 000 euros au titre de l'exercice 2013 dont 150000 au titre des fonctions de Président Directeur d'Air France pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 juin 2013) ».

Le communiqué officiel ne disait rien de plus !

600.000 + 300.000 = 900.000 euros pour 2013. A aucun moment le communiqué ne parlait de réduction de cette rémunération.

Mais, Oh miracle, après la publication de nos tracts, est arrivée (publiée le 31/03/2014) une version 2 du communiqué où ont été ajoutées quelques lignes à la fin de la 1^{ère} page par rapport à la version originale :

« Sur la base de cette décision du Conseil d'administration, Alexandre de Juniac a, comme il l'avait fait l'an passé, renoncé à percevoir la moitié du montant de sa rémunération variable au titre de 2013, la ramenant ainsi à 150 000 euros, afin de s'associer aux efforts de redressement du Groupe. »

C'était sûrement un « oubli » d'écriture, pour le moins étonnant dans le compte rendu d'une instance aussi sérieuse. La « confirmation » d'Alexandre De Juniac comme quoi il ne percevrait que la moitié de ses 300.000 euros n'avait pas été mentionnée jusqu'à la publication du tract de SUD Aérien.

.....Reste une question : même dans la deuxième version, il n'apparaît pas de nouveau paragraphe disant qu'en 2014, M. De Juniac va renoncer à la moitié de sa part variable qui, selon les résultats, sera de 480.000 à 600.000 euros. Qu'en déduire ?

Que les bons résultats prévus du Groupe et confirmés par la remontée de l'action, permettront à ADJ d'augmenter son salaire de 33% à 60% !!!!

Formidable, quant les salariés d'AF toucheront 0% ou 0.4% pour l'immense majorité !!!!!

Enfin, le communiqué ne répond pas à l'information que nous avons donnée dans notre deuxième tract concernant les rémunérations de ADJ.

En tant que membre du Conseil de Surveillance et du Comité stratégique de Vivendi, il touche 39.000 euros par an de part fixe et 7100 euros chaque fois que les deux structures se réunissent...

Enfin, pour ne pas parler que de M. De Juniac, notons que M.Gagey, PDG d'Air France émarge lui chez Veolia !!!

**En tant que membre du Conseil de Surveillance de Connexion holding nl, il touche 31000 euros par an depuis plusieurs années. Connexion est une filiale néerlandaise de Veolia, première société néerlandaise de transport urbain et régional....
31000 euros sans cotisations sociales.....Ce serait déjà un très bon salaire pour tout un chacun....pour d'autre, c'est un pourboire.**